

ADMINISTRATION

Les engagements financiers et factures à payer pour le mois d'août 2022 étaient de 177 355 \$.

Le rapport financier 2021 a été déposé avec un surplus budgétaire de 555 176 \$ attribuable principalement au droit de mutation.

Nous avons publié un Avis aux soumissionnaires - Demande de soumissions par voie d'appel d'offres public, pour des services professionnels d'ingénierie et d'architecture pour la construction des infrastructures de la Phase 2. Les critères pour ces appels d'offres ont été préalablement approuvés par les membres du Conseil municipal.

La ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023. La ville a reçu une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation confirmant une contribution gouvernementale de 1,2 M\$ pour des travaux admissibles et approuvés de 1,4 M\$.

RÈGLEMENTS/AVIS DE MOTION

Imposition d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou équipements municipaux – Ce présent règlement 2022-506 va permettre aux citoyens (nes) de Léry de maintenir une qualité de vie suite au développement immobilier important sur le territoire.

La Ville a adopté les deux règlements suivants :

- **2022-507 Limiter l'implantation d'établissements de restauration rapide à proximité de l'école de l'Archipel.**
- **2022-508 Encadrer l'aménagement d'un potager en cour avant.**

Avis de motion: Modification du règlement de zonage
Adoption du premier projet de règlement 2022-509 modifiant le règlement de zonage 2016-451 à la suite de l'acceptation sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) ainsi que la grille des usages et normes pour la zone H02-83 et H01-55.

RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Élias Doueihy, responsable des finances, obtient l'autorisation pour agir auprès du service Accès D - Affaires (Desjardins) de la Ville de Léry. Le compte utilisateur ainsi que les accès au service demeure encadré par le directeur général.

Monsieur Élias Doueihy est également autorisé pour avoir accès au service Clicsecur, toujours sous la supervision et l'encadrement du directeur général.

La Ville de Léry informe la Communauté métropolitaine de Montréal que Madame Jessica LeBouthiller agit désormais à titre d'inspecteur métropolitain local sur son territoire.

La Ville de Léry a reçu la démission de Émilie Wilson et Viki Lebel. Le Conseil municipal les remercie pour leurs services et leur souhaite du succès dans leurs nouvelles responsabilités.

Nous avons procédé à l'embauche de M. Élias Doueihy à titre de responsable des finances, Miarana Joelle Ranaivo à titre d'adjointe administrative ainsi que M. Nicolas Derome

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Développement urbain et contrôle architectural – Le directeur général est mandaté pour ajuster les normes en urbanisme/développement urbain et contrôle architectural, le tout selon le contrat de travail. Un comité de travail composé du directeur général et des conseillers Daniel Proulx, Gérald Ranger et Éric Pinard reverra et approuvera ses normes.

Soutien en Géomatique — MRC de Roussillon — La Ville de Léry adhère au service de soutien géomatique pour 2023.

TRAVAUX PUBLICS

Déneigement – La Ville de Léry a octroyé à Services Luc le contrat de déneigement hivernal des chemins et des routes de la Ville de Léry pour la saison 2022-2023 pour un montant de 105 000 \$ taxes incluses.

Le directeur général est autorisé à procéder à un contrat gré à gré avec un fournisseur de son choix pour l'entretien hivernal incluant le déneigement du stationnement de l'église Notre-Dame-de-Léry et la station de pompage de la Presqu'Île pour la saison 2022-2023.

Étangs d'épuration — Frais d'ingénierie

supplémentaire/Décompte progressif — La Ville approuve le paiement à la firme Tetratex pour les heures supplémentaires de frais d'ingénierie dans le dossier d'agrandissement des étangs d'épuration.

Pavage d'une section de la rue Parc Burgoyne — La Ville autorise le fournisseur Les Pavages Céka inc. de paver 90 mètres carrés de la rue Parc Burgoyne selon la soumission du 6 juillet au montant de 7,500\$.

INFORMATIONS AUX CITOYENS

Sécurité routière — Nous avons installé 3 afficheurs de vitesse pour sensibiliser les automobilistes et cyclistes de ralentir à 30 km/h sur le chemin du lac :

- un sur le chemin du lac dans le district 1 à l'entrée de Maple Grove
- deux sur le chemin du lac dans le district 6 en arrivant de Châteauguay devant le Centre Horizon et l'autre en arrivant de l'ouest avant le village.
- un 4^{ème} sera installé sous peu, mais l'endroit reste à déterminer

Samedi du maire — Les samedis du maire ont repris en date du 24 septembre. L'horaire est de 13 h à 15 h les 22 octobre, 19 novembre et 17 décembre.

Cependant, n'hésitez pas à téléphoner à la ville ou écrire à info@lery.ca pour rejoindre le maire à tout autre moment.

LOISIRS

Journées de la culture – Le courant des artistes

Le courant des artistes est une animation culturelle qui a pour but de faire découvrir une multitude d'expressions artistiques sous forme d'expositions et d'ateliers disposés dans les plus beaux lieux publics de la ville de Léry. Gratuit et ouvert à tous, cet événement se déroulera **samedi le 1^{er} octobre de 10h30 à 17h**.

La Grande marche

La Ville de Léry est heureuse de participer à la Grande marche du Défi Pierre Lavoie **vendredi le 14 octobre 2022**. Le départ se fait en continu de 15h00 à 18h00 devant l'hôtel de ville, pour un trajet de 2 ou km selon votre préférence. Les marcheurs seront accueillis avec un cours de Zumba (non obligatoire) pour s'échauffer et une petite activité de yoga pour s'étirer est également offerte au retour. Plusieurs surprises pour les participants.

Halloween

Ne manquez pas les festivités entourant l'Halloween !

- Concours de décoration de maison (couronnement le 31 octobre en fin d'après-midi)
- Concours de décoration de citrouilles le 28 octobre à 9h30, à l'Hôtel de ville
- Collecte de bonbons pour tous le 31 octobre à compter de 17h30, au parc de la Presqu'île Asselin.

PHASE 2

Voici les suivis que nous avons faits depuis les rencontres publiques de juin dernier :

- Lors de ses rencontres plusieurs citoyens nous ont encouragés de regarder d'autres technologies et d'explorer d'autres solutions pour nos égouts. Et c'est ce que nous avons fait présentement. Nous aurons une rencontre spéciale en décembre 2022 pour présenter d'autres solutions avec tous les détails que nous aurons acquis.
- Le 19 août, nous avons eu une rencontre très fructueuse avec le sous-ministre adjoint aux infrastructures et au financement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), Monsieur Jocelyn Savoie et son équipe concernant notre projet d'infrastructure aqueduc/égout Phase 2. Lors de cette réunion, M. Savoie nous a informés que le MAMH travail présentement à bonifier le programme de subvention PRIM'EAU et une nouvelle version sera disponible en avril 2023 qui pourrait être plus favorable que le décret actuel que nous avons... un dossier que nous allons suivre avec grand intérêt.
- Actuellement, nous demandons des soumissions pour faire une étude de faisabilité pour les systèmes sous pression pour avoir des avis d'experts détaillés pour compléter notre dossier avant de prendre une décision finale.
- Nous avons discuté avec des entrepreneurs et consulter d'autres municipalités qui nous ont confirmés que la meilleure période pour faire des appels d'offres est fin octobre, début novembre.
- Les économistes prévoient que l'inflation diminuera dans les prochains mois et que d'ici 2 ans les taux d'intérêt seront moindres.
- Avec ses nouvelles informations que nous avons acquises récemment, tel :
 1. La subvention PRIM'EAU qui sera bonifiée et plus généreuse
 2. Le message des partis politiques à investir des milliards dans les infrastructures municipales
 3. L'étude de faisabilité du concept auprès d'experts avant de se lancer dans des plans et devis pour soumissions auprès des entrepreneurs
 4. Plus de temps à préparer des appels d'offres solides et les faire au temps opportun, fin octobre, début novembre 2023.
 5. Inflation moindre et meilleurs taux d'intérêt en 2023

Pour ces raisons, nous croyons que nous avons tout intérêt à attendre à l'automne 2023 pour soumettre les appels d'offres pour débiter les travaux Phase 2 au printemps 2024 pour être terminés à l'été 2025. Comme mentionné, nous aurons une rencontre spéciale en décembre 2022 pour présenter tous les détails...

PÉRIODE DE QUESTIONS

Pour bien saisir les préoccupations exprimées par les citoyens nous vous invitons à [visionner la vidéo de la séance sur notre site Internet.](#)

